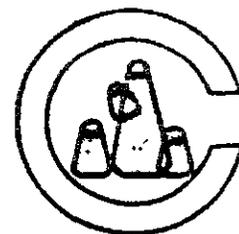


bulletin de liaison



**le carrefour
des associations de familles
monoparentales du québec**

(CAFMO)

Vol. 9 No. 2

MARS - AVRIL 82

LA CRISE ET LES FAMILLES MONOPARENTALES

LOI 30 - TRENTE GROUPES MANIFESTAIENT LEUR
MÉCONTENTEMENT SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

SOMMAIRE

COMMENTAIRES

- La Crise et les familles monoparentales 3.4.5.6
Lettre ouverte aux Lecteurs et Lectrices..... 7.

QUOI DE NEUF AU CARREFOUR

- Une nouvelle association affiliée..... 8.
Production d'un vidéo sur les familles monopa-
rentales 8.
Le Carrefour se fait présent dans la communauté.. 9.

INFORME-ACTION

- Loi 30 - 30 Groupes manifestaient leur méconten-
tement sur la colline Parlementaire..... 10.11.12.
Chronique Consommation: Qui son les femmes qui
viennent à l'ACEF 12.13.
Chronique Juridique: La Cour Supérieure siégeant
en matière familiale et le
huis clos..... 14.
Chronique Emploi: Humour noir ou pressions des
Femmes 15.

RESSOURCES

- Un Vidéo susceptible de vous intéresser..... 16.
La question de tenir un congrès en dehors des grands
centres urbains ne vous est-elle jamais venue à
l'idée 16.
En visite à Québec cet été ?..... 17.
La réforme des pensions: Cécile,Thérèse,André
et les autres 17.

COLLECTIVITE/NOUVELLES

- Une trouvaille sur nos tablettes...
Les dix commandements du Parent Unique ... 18.
Abonnement au bulletin/coupon réponse 19.

Rédaction : Nicole Poirier

Mise en page : Céline Poirier Paquin

* Le bulletin de liaison du CAFMQ est publié à tous les
deux (2) mois. Coût de l'abonnement annuel \$3.00

Dépôt : Bibliothèque Nationale

COMMENTAIRESLA CRISE ET LES FAMILLES MONOPARENTALES

A l'occasion de la journée internationale de femmes, notre Présidente Denyse Plante présentait un bref exposé dans le cadre d'un atelier. Nous avons cru bon reproduire un extrait de son exposé, pour le bénéfice de nos lecteurs et lectrices.

La rédaction

La famille monoparentale est un sujet d'actualité et de curiosité que l'on essaie de marginaliser de plus en plus.

Pourtant, si on pouvait totaliser le tout, on aurait vite fait de réaliser que le modèle de famille nucléaire incluant deux parents et deux enfants n'est pas aussi majoritaire qu'on veut bien nous le faire croire et que les familles monoparentales ne sont pas aussi marginales qu'on le prétend.

Pour nous du Carrefour des Associations de familles monoparentales du Québec, la famille monoparentale est une famille normale à part entière et veut être reconnue comme telle. Elle a bien entendu, des besoins différents et spécifiques propres à son épanouissement.

Il est vrai que l'on présente souvent, pour ne pas dire toujours, la famille monoparentale à travers le prisme de ses difficultés. Pourtant, rien ne prouve qu'une union qui "dure" est à l'abri des difficultés.

Au cours de la dernière décennie, le nombre de familles monoparentales n'a cessé d'augmenter et va toujours en augmentant. Statistique Canada en 1976 en évaluait le nombre à 158,895 familles pour le Québec. Ici on ne calcule que les familles ayant un ou plusieurs enfants vivant dans le même logement, on ne tient pas compte des familles dont les enfants ont quitté le foyer familial.

En octobre 1973, à l'occasion d'un "teach-in" sur les familles monoparentales tenu à l'Université de Sherbrooke, les jalons d'un regroupement provincial étaient posés. Depuis, graduellement, s'est affermie au sein du CAFMQ, une volonté claire d'agir en fonction d'un changement social. En mai 1978, on modifiait les objectifs de l'organisme. Désormais, le CAFMQ ne se contenterait plus de faire la promotion sociale, de la famille monoparentale mais, travaillerait principalement à l'AMÉLIORATION DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES FAMILLES MONOPARENTALES

C'est pourquoi au cours de la dernière année, le CAFMQ s'impliquait dans le Front commun sur les pensions alimentaires et sur celui de la réforme du Code civil de la famille: deux batailles très importantes pour les familles monoparentales mais jusqu'où va cette réforme et en est-elle une aussi importante qu'on veut nous le faire croire ?

La crise économique actuelle ne fait qu'accentuer davantage le sentiment d'insécurité et de panique des familles monoparentales. Déjà, lors d'une recherche effectuée pour le CAFMQ en 1979, le portrait économique général de la famille monoparentale était peu reluisant.

La famille monoparentale-type de cette recherche était une femme dans la quarantaine avec des adolescents. Son revenu se situait entre \$5,000. et \$8,000. par année et provenait dans les 3/4 des cas, de l'aide sociale. La situation ne s'est aucunement améliorée mais s'est plutôt détériorée depuis, à cause de la crise actuelle.

De fait, la majorité des parents seuls ne travaillent pas. Les 2/3 des femmes chefs de famille n'ont pas d'emploi rémunéré et plusieurs hommes chef de famille monoparentale sont dans la même situation.

Pour ceux qui travaillent, la situation en est une de discrimination, surtout à l'égard des femmes. Ce sont elles qui risquent d'avoir un travail à temps partiel, d'être non - syndiquées, non-protégées et c'est surtout elles qui gagnent le moins et sont sujettes à le plus d'harcèlement.

Les autres femmes chefs de famille se retrouvent dans une situation de totale dépendance des prestations de l'Etat ou des pensions de leur ex-conjoint. Cependant, qu'elles travaillent ou non, le revenu des femmes chefs de famille est de loin inférieur à celui des hommes. On se rend bien vite compte que les 3/4 des familles membres de nos associations vivent sous le seuil de la pauvreté donc, sous le niveau de substance élémentaire.

Seule l'autonomie financière pourrait permettre aux femmes chefs de famille un niveau de vie décent et acceptable dans notre société actuelle. Voilà pourquoi les femmes ne peuvent se permettre de reculer mais doivent plutôt tout mettre en place pour acquérir leur autonomie.

Devant la crise actuelle, quelles sont les chances d'espoir pour ces familles monoparentales ?

Le contexte économique ne cesse de se détériorer:

- . coupures dans les services sociaux et de santé
- . coupures dans l'éducation des adultes

- . hausse du coût de la vie
(nourriture, loyer, chauffage etc.)
- . augmentation du chômage
- . diminution de postes à temps plein dans
la fonction publique et dans le secteur privé
- . prolifération des emplois à temps partiel

Il est bien sûr important pour les femmes chefs de famille qui veulent obtenir leur autonomie, de passer par le marché du travail mais, pour la plupart d'entre elles, elles ont été absentes de ce marché depuis plusieurs années. La séparation, le divorce ou le veuvage les propulsent dans le système sans aucune préparation dans la plupart des cas.

Actuellement, l'aide sociale est la principale source de revenu des 3/4 de nos membres. Elle est inadéquate, insuffisante et ne tient aucunement compte des augmentations réelles du coût de la vie. La multitude des programmes préconisant la réinsertion des femmes chefs de famille sur le marché du travail est valable et même primordiale pour les femmes, à la condition qu'il y ait un marché du travail et qu'il y ait de véritables mesures pour enrayer le chômage, ce qui n'existe pas. Ces programmes pourraient être valables, à la condition qu'ils donnent accès à des emplois aussi bien rémunérés que ceux des hommes et que ces emplois soient à temps plein. Que celles qui choisissent de travailler à temps partiel ne soient pas confinées dans les secteurs moins valorisés ou mal rémunérés et qu'elles perdent pas leur droit au travail à plein temps. De plus, les femmes chefs de famille ont besoin de garderies ou de services de garde plus adaptés aux horaires du monde du travail.

Plutôt que d'accepter des emplois mal rémunérés, non-protégés et ne débouchant que sur le chômage, il est préférable d'envisager le retour aux études avec des programmes qui tiennent véritablement compte du marché du travail.

Une des nombreuses recommandations de la Commission Jean propose le service communautaire volontaire de deux ans pour les sans emploi de 18 à 30 ans mais qui devrait être étendu aux plus âgés et sans emploi tels que les victimes de mises à pied, les responsables de familles monoparentales et les personnes mises à la retraite prématurément.

Dans ce programme, il faudrait viser non seulement l'insertion au travail mais aussi le développement des ressources. Que veut dire ce programme? Permettra-t-il contrairement aux autres, aux familles monoparentales de se prendre en main, d'assurer leur autonomie financière? Tiendra-t-on compte de nos besoins en services de garde, en horaires plus souples adaptés aux horaires scolaires des enfants, à un salaire

adéquat ou est-ce encore un programme de "patchage" ou de passage d'un ministère à l'autre comme c'est le cas pour une grande majorité des familles monoparentales actuellement: aide-sociale - programme de réinsertion sur le marché du travail - chômage - retour sur l'aide sociale ?

Où vont nos associations en cette heure de crise ?

Leurs téléphones ne déroutent pas. Les appels au secours! se multiplient.

- on a coupé mon chèque de bien-être
- on a augmenté mon loyer et je ne peux plus payer
- mon mari ne veut plus me verser ma pension alimentaire
- on m'oblige à courir après mon ex-mari

et tous demandent : " Qu'est-ce que je fais avec ça "? Je pourrais vous en citer de nombreux exemples .

Pourtant, malgré le manque de fonds et de personnel permanent, la volonté de se regrouper et d'agir est là. Les responsables d'associations de familles monoparentales organisent des soirées d'information, de sensibilisation collective. On veut se prendre en main mais les bénévoles qui militent, qui croient au regroupement sont eux-mêmes aux prises avec un emploi ou une recherche d'emploi, face aux problèmes de garderie et avant tout avec un revenu souvent en dessous du seuil de la pauvreté. Ces femmes et ces hommes veulent à tout prix un niveau de vie meilleur et une reconnaissance comme famille à part entière.

Que fait l'Etat pour nous soutenir dans nos démarches? Le CAFMQ se veut un groupe de soutien pour ses associations membres. Il respecte l'autonomie et la structure de chaque association et encourage chacune à leur rythme et selon les ressources humaines dont elles disposent pour organiser des démarches collectives afin d'améliorer notre situation socio-économique. Nous croyons que c'est encore là une solution : se regrouper.

Nos familles en ont assez d'être ballotées d'un ministère à l'autre d'un programme à l'autre. Elles aimeraient comprendre et savoir quelles sont les intentions réelles de l'Etat en vue d'améliorer notre sort !

* * * * *

COMMENTAIRES:LETTRE OUVERTE AUX LECTEURS ET LECTRICES

C'est avec beaucoup d'intérêt que je reçois le BULLETIN DE LIAISON du Carrefour. Je le parcours d'une couverture à l'autre et à chaque fois, je constate que s'il y a des préoccupations spécifiques aux familles monoparentales, il y en a aussi beaucoup qui rejoignent les familles biparentales. Le moins qu'on puisse dire, c'est que plusieurs points traités concernent l'ensemble des familles.

En effet, comment ne pas être sensible à la lecture des résultats de recherche qui démontrent qu'après 2 ans d'adaptation, suite à une séparation, les personnes indiquent une augmentation de la confiance en elles et plus d'indépendance. De telles évidences ne peuvent laisser indifférentes des personnes qui vivent en couple, et j'en suis. Le degré d'autonomie des personnes se doit d'être évalué dans la vie familiale. Il serait intéressant de voir réfléchir, sur cette question, des personnes vivant en couple, seules et d'autres ayant l'intention de recommencer une vie à deux. Quand on lit la chronique de Michel Lemieux qui invite à être bien dans sa peau, à prendre soin de soi, à s'estimer, quand on découvre des témoignages comme celui de Gérald Thériault qui affirme que "l'échec d'un mariage n'est pas l'échec d'une vie", on sent que derrière ces optimistes, il y a une volonté de repartir sur des bases différentes. C'est stimulant!

Comment aussi, des couples pourraient-ils être indifférents aux statistiques concernant les femmes et la pauvreté. C'est collectivement qu'on pourra arriver à atténuer progressivement cette situation qui touche beaucoup de femmes et aussi ... toutes, celles qui pensent que "ça n'arrive qu'aux autres". Par son DOSSIER ECONOMIQUE DE LA FAMILLE A L'INTENTION DE LA FEMME, la Fédération des unions de familles informe et sensibilise à l'importance de contribuer à l'autonomie financière de la femme.

Le bulletin renseigne aussi sur l'implication du Carrefour dans le dossier de la politique familiale. N'est-ce pas là une réflexion privilégiée pour nous retrouver entre familles, pour bien comprendre notre spécificité et découvrir nos points communs. La richesse de nos vécus respectifs permettra certes de fournir des éléments fondamentaux dans cette discussion. Des politiques familiales ça se fait avec les familles. Notre solidarité inter-organismes a toute son importance dans ce dossier. Saurons-nous relever le défi?

Je pourrais continuer à commenter d'autres thèmes, tels la réforme des pensions, les suggestions vacances, l'action positive. Cependant, les sujets retenus suffisent largement pour démontrer que les familles se rejoignent sur plusieurs aspects. Si les secrétariats du C.A.F.M.Q. et de la F.U.F. cohabitent (sans jeu de mots) depuis la création du Carrefour, ce n'est pas d'abord et avant tout pour des raisons techniques, mais c'est surtout pour partager des préoccupations communes.

JACQUES LIZÉE, secrétaire général
La Fédération des Unions de familles

* * * * *

QUOI DE NEUF AU CARREFOUR ?

L'Association Mono-Uni St-Louis s'est jointe à notre regroupement provincial tout récemment. Cette association oeuvre dans le quartier St-Louis du Parc à Montréal. Il nous fait plaisir de les accueillir parmi nous et nous leur offrons nos voeux sincères de succès !

Nous souhaitons également la bienvenue à Marie-Thérèse Poirier, résidente d'Alma. Marie s'est affiliée au Carrefour récemment, à titre de membre individuel.

Nous profitons de l'occasion pour souligner qu'il nous fait toujours énormément plaisir de voir notre "famille" s'agrandir. Rappelons que la procédure pour s'affilier au Carrefour est somme toute fort simple et que le coût de la cotisation est très raisonnable. Toute association de familles monoparentales n'a qu'à communiquer avec nous et il nous fera plaisir de leur transmettre l'information à ce sujet. Soulignons qu'à compter du 1er août 1982 la cotisation annuelle sera de \$1.00 pour tout membre d'association affiliée.

Nicole Poirier
Directrice générale

* * * * *

PRODUCTION D'UN VIDEO SUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

C'est confirmé. Grâce aux démarches de Madame Huguette Boily de la direction générale de l'éducation des adultes, (DGEA) la direction générale des moyens d'enseignement (DGME) à l'intention de produire un vidéo d'environ 30 minutes portant sur les familles monoparentales. La recherche se fera en mai et juin par madame Marie-Paule Maurice qui travaillera en étroite collaboration avec nous. Le générique fera mention de notre participation au document et une copie du vidéo nous sera offerte par la DGME. Sincères remerciements à Huguette Boily, à la DGME et à M. Jean-Marc Baril de la DGEA qui nous avait proposé ce projet il y a quelque temps déjà.

* * * * *

QUOI DE NEUF AU CARREFOUR ?Le Carrefour se fait présent dans la communauté

Denyse Plante, Présidente du CAFMQ, représentait notre organisme lors du déroulement des activités suivantes :

- . Sommet Populaire - 2-3-4 avril 82
- . "Femmes au travail et femmes au Foyer" colloque
organisé par l'AFEAS - 5 mai 82
- . Consultation entre les employés du CSSMM et
les représentants d'organismes 1er avril 82
- . Lucie Blais, trésorière du CAFMQ participait à la session de
formation organisée par le Service bénévole de Montréal. Les
sujets à l'étude touchaient entres autres, la levée de fonds
et les campagnes annuelles de financement. Le tout se dérou-
lait à Montréal du 21 au 24 avril 1982.
- . Un membre de l'Association de Parents-Uniques de Gatineau-Hull
fut délégué par le CAFMQ à la manifestation du Front commun des
assistés sociaux qui se tenait à Québec le 21 avril 1982.
- . Lucie Véronneau, co-responsable du comité régional de la
Rive-Sud et membre du conseil d'administration du CAFMQ
représentait notre organisme au colloque sur le tourisme
social et au congrès de fondation du Groupe ressources
en tourisme social. Ces deux événements avaient lieu tout
récemment.
- . Nicole Poirier, directrice générale du CAFMQ, fut élue pour
faire partie du groupe des sept délégués qui présenteront
les travaux de la table de concertation des organismes fa-
miliaux aux membres du comité interministériel chargés d'é-
tudier l'élaboration de politiques familiales.
- . Francine Marion, responsable du comité régional de Mauricie-
Lanaudière, participera au colloque sur la santé mentale qui
se tiendra à Joliette les 28 et 29 de ce mois.

* * * * *

INFORME - ACTIONLOI 30 - 30 GROUPES MANIFESTAIENT LEUR MÉCONTENTEMENT SUR LA COLLINE
PARLEMENTAIRE

A l'occasion de la semaine des assistés sociaux, le Front commun des assistés sociaux occupait la colline parlementaire le 21 avril 1982. Plus de 30 groupes régionaux étaient présents. Ces groupes, par cette action, voulaient dénoncer leur mauvaises conditions de vie et le harcèlement du gouvernement (loi 30) à leur égard.

Pour le bénéfice de nos lecteurs et lectrices, nous reproduisons un extrait du texte publié par le Front commun pour cette occasion.

La direction

SEMAINES DES ASSISTÉS SOCIAUX

Dans le contexte actuel, il nous apparaît important de souligner la semaine des assistés sociaux qui se tient du 19 au 23 Avril '82. Cet évènement existe depuis quelques années; mais son ampleur, cette année, est marquante et révélatrice à l'échelle de la province. Plus de 30 groupes reliés au Front commun des assistés sociaux du Québec, dans leur région respective, manifestent à leur façon afin de sensibiliser la population sur les mauvaises conditions de vie. Conférences de presse, émissions de radio, occupations, soirées d'information et de solidarité, café rencontre sont autant d'activités prévues pour cette grande semaine.

Le Front Commun est une organisation provinciale qui fut crée en 1974 à la suite d'une volonté de s'unir pour mieux lutter contre les injustices dont les assistés sociaux sont victimes. Il vise à rejoindre les groupes de différentes régions du Québec, pour défendre les droits et les intérêts des assistés sociaux, sur la base d'une ou plusieurs revendications communes. Devant les attaques répétées de l'Etat, il devient urgent de concentrer nos forces, car le seuil critique de notre appauvrissement est atteint.

En dépit de nombreux préjugés véhiculés, les assistés sociaux sont des ex-travailleurs, de malades chroniques, des hadicapés, des femmes chef de famille.

Nous nous situons à 52.3% en dessous du seuil de pauvreté. Depuis 10 ans, l'augmentation moyenne des prix pour l'alimentation, le logement et l'énergie a été de 189.3%. Quant au barème d'aide sociale, l'aug-

mentation moyenne a été de 103.8% .

De plus, la situation présentement, est assez dramatique. En 1981, au Québec, 350,000 victimes de fermetures d'usines, en Janvier '82, 349,000 chômeurs qui viendront grossir nos rangs à plus ou moins longue échéance et nous sommes près de 6000,000 assistés sociaux.

ACTION À QUÉBEC

Nous manifestons aujourd'hui, pour faire connaître au gouvernement notre mépris à l'égard de ses politiques et notre révolte face aux mesures répressives et au harcèlement dont nous sommes victimes.

Notre camping sur la colline parlementaire est un geste symbolique d'occupation. Chacune des organisations est identifiée par sa bannière. Cette action se veut à la fois significative et spectaculaire. Chaque région exprimera à sa manière son mécontentement, au cours des activités de cet apres-midi par un sketch, un mime, un monologue ou une chanson. L'ensemble des groupes fera un dépôt de pétitions, budgets types, lettres collectives etc., afin de dénoncer la détérioration toujours plus grande de nos conditions de vie.

SITUATION DES ASSISTÉS SOCIAUX

Le gouvernement péquiste s'acharne d'une façon assez sauvage sur les bénéficiaires de l'aide sociale. La loi 30 est un bel exemple du matraquage envers les assistés sociaux; pour ce dernier c'est des millions qu'il économise sur notre dos en coupant dans les besoins spéciaux tel que prothèses dentaires, appareil auditif, lunettes et frais de déménagement. Maintenant, pour avoir droit à ces besoins, le bénéficiaire devra être sur l'aide sociale depuis au moins 6 mois. De plus les chômeurs pénalisés par la loi d'assurance-chômage n'auront droit qu'à un prêt de l'aide sociale même s'ils n'ont aucun autre revenu. C'est aussi une façon de violer notre vie privée. En effet, cette loi donne des pouvoirs de commissaires-enquêteurs à certains fonctionnaires leur permettant d'enquêter sur les assistés sociaux, des les assigner à témoigner, de les obliger à produire des documents et de rejoindre même leurs familles, leurs voisins ou qui ce soit. Ces mesures sont discriminatoires et policières; compte tenu que les chiffres du ministère sont de l'ordre d'à peine 3% de fraudeurs. Le seul pouvoir qu'on ne leur a pas donné c'est celui de l'emprisonnement. En plus les informations nous concernant peuvent être échangées d'un ministère à l'autre.

Un autre coup bas concerne les remboursements d'impôt et l'allocation de disponibilité qui sont retenus en paiement d'argent dû au gouvernement. L'état coupe sans prévenir personne et s'attaque aux gens qui n'ont pas les moyens de se défendre. Le gouvernement vise justement ceux qui attendent, avec anxiété, leur remboursement d'impôt, pour boucler un budget plus que déficitaire. D'ailleurs les allocations familiales qui sont maintenant comptabilisées dans le revenu d'un assisté social est un autre exemple. En effet, en Janvier '82, le gouvernement

tenait compte du revenu total pour accorder ou non le 8%.

Que dire de l'indexation de 2.3% du 1er Avril, sinon que les assistés sociaux sont de plus en plus pauvres. Faut-il rappeler que l'inflation n'est pas calculée sur les produits essentiels et les biens nécessaires à la vie, mais sur l'ensemble des prix à la consommation. En 1981, nous aurions eu près de 20% d'inflation si on s'arrête au logement, à l'alimentation et à l'énergie.

REVENDEICATIONS

C'est pourquoi le Front commun met de l'avant les revendications suivantes:

- Indexation aux 3 mois au coût réel des besoins essentiels.
- Hausse des prestations des moins de 30 ans sans discrimination.
- Arrêt immédiat des coupures sous toutes ses formes et fin du harcèlement.
- Retrait de la loi 30.

Aujourd'hui nous sommes près de 1,000 assistés sociaux présents, ainsi que plusieurs représentants de groupes populaires et syndicaux. Ces derniers, ont posé des gestes de solidarité tels que contributions financières, télégrammes, lettres d'appui et participation à cette action. Nous savons que la crise, l'inflation, les mise à pied, les fermetures d'usines, les coupures nous touchent tous, peu importe que nous soyons travailleurs, chômeurs, étudiants ou assistés sociaux. Nous ne ferons pas les frais de la crise, nous exigeons le droit de vivre et non d'exister.

é é é é é é é é é é é é é

CHRONIQUE CONSOMMATION

QUI SONT LES FEMMES QUI VIENNENT A L'ACEF?

Elles ont été près de 200 à venir nous consulter à L'ACEF de Montréal, entre janvier 81 et janvier 82.

Nous avons fait ce relevé à l'occasion d'une table ronde tenue au Salon de la Femme cette année. Nous y étions invités au kiosque de Centraide.

Même si les données remplies en consultation budgétaire n'étaient pas toutes compilables, un portrait s'en dégage et il mérite qu'on s'y attarde.

Trois femmes sur dix travaillent à l'extérieur.
Parmi elles, la moitié sont chef de famille ou vivent seules et l'autre moitié vivent avec un conjoint.

Les femmes occupent principalement un emploi plein temps (8 sur 10) et le trois quart des femmes qui travaillent sont le principal soutien de la famille.

Huit (8) femmes sur dix (10) sont locataires.

Leur scolarité est pour la plupart de niveau secondaire.

Aussi, les femmes occupent surtout des emplois de bureau, de services ou des emplois d'ouvrières non spécialisées.

7 femmes sur 10 ont un revenu inférieur à \$10,800.00

LEURS PROBLÈMES FINANCIERS

Les dettes des femmes venues à l'ACEF sont catégorisées telles des dettes de nécessité de vie, c'est-à-dire, de logement, de nourriture, d'ameublement, de service d'utilité publique (arrérages gaz, téléphone, Hydro) et aussi les vêtements!

Leurs créanciers

4 femmes sur 10 ont des dettes accumulées par cartes de crédit
2 femmes sur 10 ont des dettes avec une compagnie de finance
1 femme sur 10 possède une dette de service d'utilité publique.

LEUR BUDGET

Il existe c'est évident des frais occasionnés par le travail puisque le quart du revenu est généralement employé en frais de garde et transport. Un autre quart va à la nourriture, un autre au loyer et le reste aux vêtements, à la santé et aux loisirs.

Quoi qu'il en soit, l'étude des consultations compilées nous permet de conclure que l'accès des femmes au marché dur travail est pour elles une nécessité.

.....

L'été est bientôt là !

Je souhaite à toutes les lectrices et les lecteurs, beaucoup de soleil!
C'est bien la seule chose qu'on peut encore consommer sans payer...

Andrée Lemieux
permanente de L'ACEF
du Centre de Montréal

CHRONIQUE JURIDIQUE: LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN MATIÈRE FAMILIALE ET LE HUIS CLOS:

Cet hiver, nous avons pu lire dans les journaux que le Ministre de la Justice, Marc-André Bédard, examinait la possibilité de changer les règles du jeu en matière de huis clos lorsqu'il s'agit du droit de la famille.

Notre code de Procédure Civile dit actuellement: (art-13)

"Les audiences des tribunaux sont publiques, où qu'elles soient tenues. Toutefois, le Tribunal peut ordonner le huis clos, s'il estime nécessaire:

1. dans l'intérêt de la morale et de l'ordre public;
2. dans l'intérêt des enfants en cas d'instance de divorce, d'action en séparation de corps, en déclaration ou en désaveu de paternité ou en annulation de mariage.

Il s'agit donc d'un projet qui renverserait la situation actuelle en ce que le huis clos serait la règle et qu'exceptionnellement, en matière de famille, les audiences seraient publiques.

Qu'en penser? Disons d'abord qu'actuellement les juges portent une grande attention aux enfants qui ont la capacité de témoigner (l'âge moyen se situant autour de 10 ans) en ce qu'ils proposent une discussion avec l'enfant dans leur bureau et non dans la salle d'audience. Ceci ne règle pas le sort de la très grande majorité des témoignages des conjoints et autres témoins adultes qui ne se verront que très rarement accordé le huis clos. En effet, l'administration de la justice est publique. Cependant, que faut-il encourager ?

Encore récemment nous lisions dans les journaux un résumé du sort de cette concubine qui, en appel, s'est vue débouter d'une action en partage d'une société de fait. Aurions-nous aussi facilement accès à l'évidence de l'approche conservatrice de nos tribunaux si le huis clos était la règle! La jurisprudence de nos tribunaux n'est pas le livre de chevet le plus populaire au Québec.

Qu'en est-il encore de toute cette violence ~~dénoncée~~ quotidiennement devant nos Tribunaux en matière familiale? Faut-il mettre en veilleuse tous ces témoignages, meilleurs témoins de quotidiens impossibles.

Nous croyons que le fait de dire devant une Cour de Justice la violence peut aussi être un acte positif pour celle qui en témoigne. C'est souvent la première dénonciation que l'on ose. Faut-il encourager l'intimité de cette réalité, qui est souvent décrite comme l'une des pires pierres d'achoppement du changement des mentalités. Faut-il taire ce que nos tribunaux entendent de concepts tels les sévices, la cruauté mentale ou physique.

Voilà des considérations qui devraient à notre avis être mesurées par le Ministère de la Justice.

LUCIE LAMARCHE, avocate
CAIJ

CHRONIQUE EMPLOI : HUMOUR NOIR OU PRESSIONS DES FEMMES ?

Nous aimerions terminer notre chronique de cette année par une note optimiste sur l'emploi, mais malheureusement les femmes sont en train de perdre leur sens de l'humour à ce propos !!!...

Il n'y a pratiquement plus d'emplois nulle part et, avec l'impact de la micro-électronique - ces fameuses puces savantes - sur le travail de bureau, la moitié des femmes qui travaillent actuellement dans ce domaine vont perdre leur emploi d'ici dix (10) ans, nous prédisent des recherches tout-à-fait sérieuses.....

Une de ces splendides machines de traitement de textes fait le travail de trois (3) secrétaires et ne coûte que 10,000 dollars en moyenne... Le calcul des employeurs est vite fait !

QUE FAIRE FACE À UNE SITUATION AUSSI ALARMANTE ?

Nous d'ACTION TRAVAIL DES FEMMES avons décidé d'appeler chacune à notre tour, notre député fédéral pour lui demander d'EXIGER DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL - qui est responsable de la main d'oeuvre - DES FONDS pour démarrer des projets communautaires dans nos coins respectifs.

En effet, il y a cinq ans environ, plusieurs projets communautaires étaient subventionnés, plusieurs garderies ont pris naissance, ainsi que des projets de maintien à domicile pour des personnes âgées, alors que le taux de chômage était bien moins élevé que maintenant.

Aujourd'hui, les besoins sont toujours là et même plus nombreux vu les coupures budgétaires dans les secteurs sociaux. Et NOUS les femmes qui avons toujours eu les compétences requises pour donner les soins aux personnes, NOUS AVONS BESOIN DE TRAVAILLER et ne pouvons plus nous permettre de faire du bénévolat.

ALORS QU'EST-CE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ATTEND POUR AGIR ?

IL ATTEND NOS PRESSIONS.....

Solidairement,

ACTION TRAVAIL DES FEMMES
2515, rue Delisle
Montréal
H3J 1K8

Tél.: (514) 932-4524

RESSOURCESUN VIDÉO SUSCEPTIBLE DE VOUS INTÉRESSER...

Où cé que je m'en va asteur? Un vidéo sur quatre femmes qui, à un moment donné, se sont retrouvées toutes seules à assumer les responsabilités familiales, est disponible pour achat ou location au G.I.V. (Le Groupe d'Intervention Vidéo). Des femmes témoignent, et de façon touchante, des préoccupations majeures qu'elles vivent: l'insécurité financière, la solitude, le retour aux études, et l'intégration sociale. Comme nous ressentons de la part de ces femmes, plus leur énergie et leur détermination que leur douleur, ce vidéo détourne du défaitisme et de la complaisance dans le malheur. Une fois le dilemme de la famille monoparentale cerné, la question reste posée: Où cé que je m'en va asteur? La discussion est orientée vers des propos constructifs, vers des échanges de suggestions à coeur ouvert.

Pour plus de renseignements su ce vidéo ou sur d'autres vidéos à notre catalogue contactez le G.I.V. au (514) 524-3259, situé au 1308 Gilford, à Montréal, H2J 1R5

* * * * *

LA QUESTION DE TENIR VOTRE CONGRÈS EN DEHORS DES GRANDS CENTRES URBAINS NE VOUS EST-ELLE JAMAIS VENUE A L'IDÉE?

Les facilités qu'offre le Service Tourisme et des Congrès du Collège de Matane vous donnent l'occasion d'y songer sérieusement. Salles et équipements techniques, services d'hébergement et de restauration, un éventail d'activités proposées font que tout genre de réunions pour votre association, et ce, sous le signe de la courtoisie gaspésienne peuvent se tenir à Matane.

Les résidences du Collège ouvrent leurs portes aux vacanciers pendant la période estivale. Une réduction de 10% sera accordée aux membres du CAFMQ sur présentation de ce bulletin de liaison. Un personnel disponible, des coûts raisonnables, un site enchanteur... quoi de mieux pour vous accueillir!

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au :

Service du Tourisme et des Congrès
Collège de Matane
616 St-Rédempteur
Matane, G4W 3P7

Tél.: (418) 562-1240 poste 137

* * * * *

EN VISITE À QUÉBEC CET ÉTÉ ?

POURQUOI PAS UNE CHAMBRE À L'UNIVERSITÉ LAVAL...

L'Université Laval offre la possibilité de loger dans une de ses résidences d'étudiants qui peut accueillir jusqu'à 400 personnes. Cette résidence est ouverte aux visiteurs entre le 10 mai et la fin d'août. Le service de location opère jour et nuit- la literie est fournie- la cafétéria et le centre social sont situés à 200 pieds de la résidence - il est possible d'utiliser les services sportifs; piscine, etc... Les tarifs décroissants pour les non-étudiants varient pour une chambre à 1 lit entre \$15.00 pour une journée et \$52. pour 5 jours - \$21.00 pour une chambre à 2 lits pour une journée et \$85.00 pour 5 jrs. Aucune réservation nécessaire.

Information : (418) 656-2921

* * * * *

LA REFORME DES PENSIONS: Cécile, Thérèse, André et les autres...

Voilà le titre d'un petit document de vingt-cinq(25) pages, au sujet de la réforme des pensions. Ce texte original et humoristique, explique la réforme à l'aide de dialogues entre retraités et pré-retraités. Il faut féliciter Ruth-Rose Lizée, Professeur de Science Economique de l'UQUAM, d'avoir su rendre ce sujet intéressant et non aride.

Coût : \$1.00

Commander à: Relais-Femmes de Montréal
1255 Place Philippe # 701
Montréal, Qué.
H3B 3G1

* * * * *

COLLECTIVITÉ/NOUVELLES

Une trouvaille sur nos tablettes...

LES DIX COMMANDEMENTS DU PARENT UNIQUE

Un bon divorce digéré
Vaut mieux qu'un mariage empoisonnant!
Parent unique, tu es respecté
Et apprécié doublement!
C'est à toi que tu vas penser
Si tu veux t'éclore pleinement!
Evite de vivre le passé
Construis le temps présent!
Dans la vie, tu dois progresser
Et t'impliquer positivement!
Tes talents, tu vas développer
Les faire profiter largement!
Si la haine, tu as chassée
L'Amour renaîtra sûrement!
L'expérience t'aura profité
A changer ton comportement!
Le Bonheur, tu vas susciter
Et l'offrir naturellement!
Ton étoile va ainsi briller
Ta vie cheminer sereinement!

Rita Morin-Labelle
Sherbrooke

N.B. LE BULLETIN DE LIAISON EST PUBLIÉ À TOUS LES DEUX MOIS

Coût de l'abonnement annuel : \$3.00

Veillez cocher la case appropriée, détacher et
envoyer au CAFMQ, 890, est, Dorchester, pièce 2320,
Montréal, Qué. H2L 2L4

demande de documentation abonnement au bulletin de liaison demande d'adhésion au CAFMQ

NOM: _____
(s.v.p. en lettres moulées)

ADRESSE: _____
code postal

chèque ci-joint à l'ordre du CAFMQ

AVIS DE CHANGEMENT

Ancienne adresse

Nouvelle adresse

NOM: _____

NOM: _____

ADRESSE: _____

ADRESSE _____

NO.de tél.: _____

No. de tél.: _____